

Lettre de Paul Léautaud à Jean Paulhan, 1927-03-11

Auteur : Léautaud, Paul (1872-1956)

Voir la transcription de cet item

Transcription

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Citer cette page

Léautaud, Paul (1872-1956), Lettre de Paul Léautaud à Jean Paulhan, 1927-03-11, 1927-03-11.

Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle).

Site *HyperPaulhan*

Consulté le 24/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Paulhan/items/show/14425>

Copier

Information sur la lettre

Date 1927-03-11

Destinataire Paulhan, Jean (1884-1968)

Langue Français

Informations sur l'édition numérique

Mentions légales

- Fiche : Société des Lecteurs de Jean Paulhan ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Lettre : Ayants-droit de Jean Paulhan

Éditeur Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle)

Notice créée par [Équipe HyperPaulhan](#) Notice créée le 09/04/2021 Dernière modification le 28/11/2025



MERCURE DE FRANCE

26, RUE DE CONDÉ, 26

PARIS-VI

N. C. : RECH 80.493

CHÈQUES POSTAUX

PARIS - 250.31

Paris, le 11 Mars 1927

Cher Monsieur

Je vous ai remis - en plusieurs petits fragments
de papier - la liste des poèmes à reproduire dans
les Poètes d'aujourd'hui, un poème à vous-même,
dans votre bureau. Vous avez même fait cette
remarque que vous n'aviez qu'à reproduire
ce qu'ils racontaient pour établir la réponse
d'autorisation.

Malheureusement je vous dirai en toute cordialité
que je suis surpris du contraire dans votre
faute part. Vous m'avez donné l'assurance ou
presque que la M. R. F. m'accorderait l'autori-
sation gratuitement. Je puis même dire que
l'exception soulevée à propos de Valéry, à cause
d'une attitude spéciale entre vous et lui, et au
sujet de laquelle il est venu une fois pour une dire
personnellement que cette attitude de saurais l'appeler
à moi, que cette exception doit je vous en prie
à l'opposé de cette perspective que vous m'avez
donnée alors d'une autorisation gratuite.

Je puis vous assurer que j'aurais plutôt
fallu sans ne m'en parler d'un quarton de train
à quitter. Je vois bien même, que je n'ai
jamais rien parti avec lui de l'office des
Pois d'aujourd'hui.

Je puis même, en ce, vous rappeler le propos
que vous m'avez tenu en plaisantant quand je vous
ai parlé de cette affaire : « Autrement, mais à
condition que vous vous donniez beaucoup de peine
à le faire ». Vous voyez que notre entretien n'est
pas d'aujourd'hui. Je vous ai même la liste des pièces en
montrant que j'allais voir les dames avec les dames
pour les opérations de votre volume de l'ouvrage.

Vous savez quel excellent instrument de
propagande sont les pois d'aujourd'hui. Je
voudrais pourtant bien ne pas redonner la place
donnée aux poésies d'aujourd'hui par vous.

Cordialement à vous

J. L'Autant.

Voyez vous-mêmes inconvénient à ce que je
m'adresse aux auteurs pour désigner votre
responsabilité. La question ne se pose pas
pour Valéry qui, comme je vous le dis,
m'a donné son autorisation gracieuse.